

Circulaire d'information

INFCIRC/997

20 juin 2022

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 16 juin 2022 reçue de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence une note verbale datée du 16 juin 2022.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

Mission permanente de l'Ukraine
auprès des organisations internationales
à Vienne

N° 4131/36-197-42268

Vienne, le 16 juin 2022

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes.

Le 5 juin 2022, à 5 h 30 (heure d'Europe de l'Est), le système de vidéosurveillance sur le site de la centrale nucléaire d'Ukraine du Sud a enregistré le survol du site industriel de la centrale par un missile de croisière russe (semblable au missile « Kalibr ») à une altitude d'environ 300 mètres. Des photos de ce survol sont jointes.

Ce missile a probablement été tiré par les forces armées russes en direction de Kiev, où des explosions ont eu lieu ensuite.

C'est le quatrième survol enregistré d'une centrale nucléaire ukrainienne par un missile de croisière russe et déjà le deuxième survol de la centrale nucléaire d'Ukraine du Sud, qui se trouve très près de la zone de combat.

Les attaques incessantes à la roquette risquent de toucher directement les compartiments des réacteurs des centrales nucléaires ukrainiennes. De tels actes de la Fédération de Russie ont fait peser et continuent de faire peser des menaces graves et directes sur la sûreté et la sécurité nucléaires en Ukraine et bien au-delà.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de diffuser rapidement la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Signé] [Sceau]

Pièces jointes : sur 5 pages.

Secrétariat
de l'Agence internationale de l'énergie atomique
Vienne



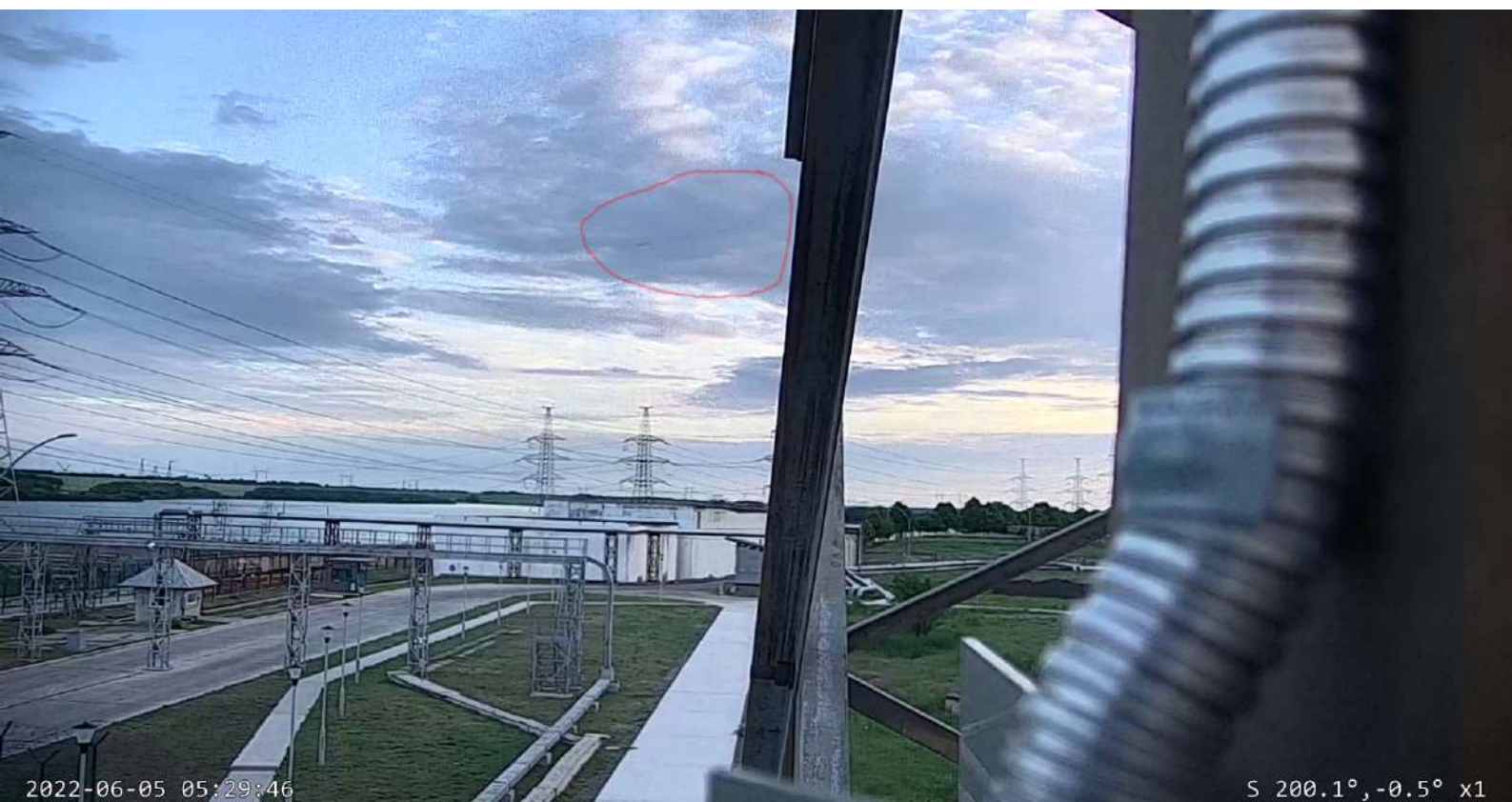
2022-06-05 05:29:43

W 253.9°, -0.5° x1



2022-06-05 05:29:41

W 282.3°, -0.5° x1



2022-06-05 05:29:46

S 200.1°, -0.5° x1

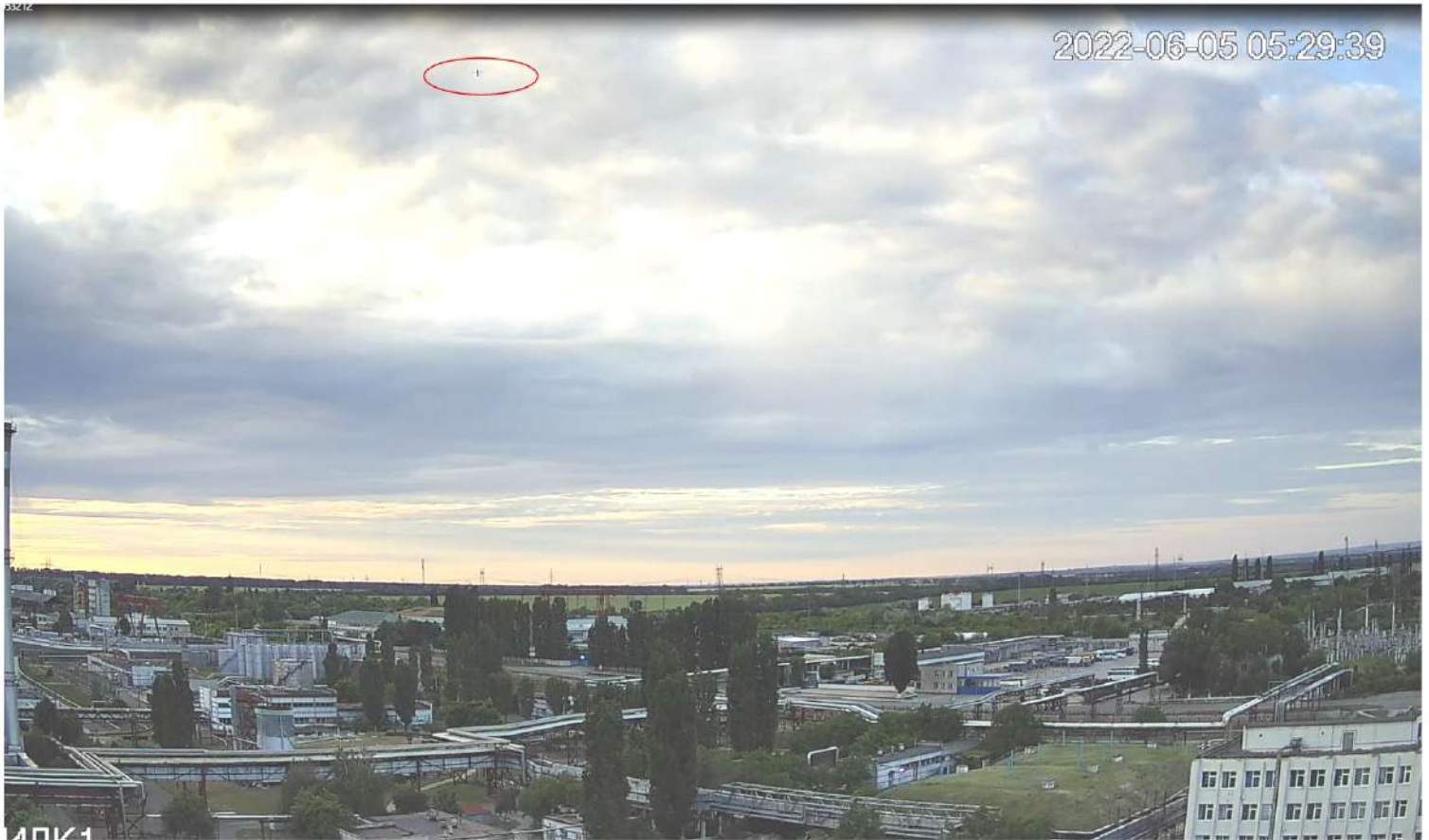


2022-06-05 05:29:48

S 190.5°, -0.5° x1

A3212

2022-06-05 05:29:39



4061